

GRÈVE NATIONALE

LES 6 ET 7 SEPTEMBRE

Éducation, emploi, salaires, retraites

Une rentrée exceptionnelle !

Dans les collèges et les lycées, le lundi 6 septembre sera, après une demi-semaine consacrée à la prérentrée et à l'accueil des élèves par les professeurs principaux, le premier jour de fonctionnement normal des établissements. En somme le premier jour de la rentrée...

En appelant les personnels à faire grève le lundi 6 et le lendemain, mardi 7 septembre à l'appel de l'intersyndicale interprofessionnelle, le SNES prend ses responsabilités en donnant à cette action un caractère exceptionnel.

La politique éducative du gouvernement frappe au coeur même de notre identité professionnelle et du service public d'éducation. Les conséquences sont catastrophiques pour la qualité du système éducatif, pour nos métiers dont le sens même et les missions sont remis en cause, et pour l'avenir des jeunes.

Cette politique est emblématique d'une logique comptable et idéologique qui guide les attaques du gouvernement contre la fonction publique et s'exprime plus largement avec brutalité et cynisme dans les choix faits en matière d'emplois, de salaires, de retraites.

Ensemble, massivement, dénonçons cette politique, alertons les parents et l'opinion, imposons une autre politique ambitieuse pour l'École et l'avenir de la jeunesse.

UNE POLITIQUE MORTIFÈRE POUR L'ÉDUCATION

- des suppressions massives d'emplois avec leurs conséquences dévastatrices sur l'emploi, la précarité et les conditions d'enseignement ;
- la formation des stagiaires sacrifiée ;
- l'imposition de méthodes managériales dans les établissements qui engendrent une réelle souffrance des personnels ;
- la réduction des horaires d'enseignement ;
- l'augmentation de la charge de travail et des glissements de missions qui dénaturent nos métiers ;
- la destruction du service public d'orientation scolaire ;
- une réforme des lycées dont le seul but est de supprimer des milliers de postes ;
- l'abandon du collège aux conséquences de la mise en oeuvre du socle commun et de son livret de compétences.

EN GREVE LE 6 SEPTEMBRE

pour le 2nd degré et pour nos métiers

- l'arrêt des suppressions de postes, le rétablissement des postes supprimés et la mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de recrutements massifs ;
- l'abandon des réformes Chatel du lycée et de la gouvernance des établissements ;
- une autre formation des enseignants alliant élévation du niveau de recrutement et une réelle formation pédagogique ;
- l'arrêt de la précarité et un plan de titularisation ;
- la revalorisation des salaires et des métiers ;
- l'amélioration des conditions de travail et d'études ;
- le rétablissement de la carte scolaire repensée dans sa définition et sa mise en oeuvre ;
- une politique ambitieuse d'éducation prioritaire.

EN GREVE LE 7 SEPTEMBRE

pour combattre une réforme des retraites brutale et injuste et imposer d'autres choix.

Combatifs et constructifs. Avec la profession, tous en grève et dans les manifestations les 6 et 7 septembre.

RETRAITES :

un projet brutal et injuste

LES MESURES :

- **Report de deux ans des âges de départ à la retraite : 62 ans pour tous à partir de 2018.**

Mesure transitoire :

Vous êtes né	Âge du droit au départ
Avant le 1er juillet 1951	→ 60 ans
Après le 1er juillet 1951	→ 60 ans et 4 mois
Après le 1er janvier 1952	→ 60 ans et 8 mois
Après le 1er janvier 1953	→ 61 ans
Après le 1er janvier 1954	→ 61 ans et 4 mois
Après le 1er janvier 1955	→ 61 ans et 8 mois
Après le 1er janvier 1956	→ 62 ans

- **Double peine :** le relèvement de l'âge d'accès à une retraite sans décote induit une réduction du taux de pension : jusqu'à - **14%** pour un départ à 62 ans.

- **Une journée de salaire confisquée par mois :** augmentation des retenues pour pension prélevées sur les traitements bruts de 7,85 % (2010) à 10,55 % (en 2020).

Une baisse des traitements nets et une économie pour l'État qui gèle sa contribution.

- **Mères de 3 enfants :** la fin d'un droit. Aucune autre possibilité de départ anticipé en retraite n'est créée.
- **Minimum garanti dans la fonction publique :** une restriction drastique de l'accès. L'effort pèse aussi sur les plus pauvres.
- **Pénibilité ?** Une prise en compte limitée à 10 000 départs par an sur un total de 800 000 départs en retraite.

RIEN SUR :

- **L'élargissement et l'amélioration** de la cessation progressive d'activité (CPA).
- **Le rétablissement des bonifications pour enfants** supprimées dans la fonction publique pour les enfants nés après 2004 et mises sous conditions avant.

- **La prise en compte des années d'études et de formation,** de galère avant l'accès à l'emploi.
- **La situation des fonctionnaires polypensionnés.**

QUI PAYE ?

- **Salariés et retraités :** **20,2 milliards d'euros** (en 2020) du fait des mesures sur les bornes d'âge + **4,9 milliards** pour les fonctionnaires au titre de la « convergence des règles ».

- **Les plus hauts revenus et les capitaux :** **4,6 milliards** d'euros (à peine 10 % des besoins de financement).

Pourtant de l'argent il y en a... bouclier fiscal, baisse de la TVA pour les restaurateurs, « renflouement » des banques... !!!

L'ampleur des manifestations du 24 juin, le renforcement de l'unité et l'appel de l'intersyndicale à la **GRÈVE DU 7 SEPTEMBRE** ont marqué les débats en commission de l'Assemblée nationale.

PLUS FORTS, PLUS NOMBREUX QUE LE 24 JUIN, AMPLIFIONS NOTRE MOBILISATION, EN GREVE ET DANS LES MANIFESTATIONS AVEC L'ENSEMBLE DES SALARIES !

PLUS D'INFOS SUR www.montpellier.snes.edu